

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 08/10/2020

Inspecteur: Michaël Polys

Mentor:

Installateur: WinWatt NV.

Étiquette d'identification: Installateur: Gelijkvormigheidscontrole van een zonnepaneel installatie ≤ 10 kVA en/of thuisbatterij volgens AREI boek 1 hoofdstuk 6.4. en 4.2.4.3. en 7.112. en synergrid C10/11. EK1.30

Référence du client:

N° TVA:BE 898 566 923

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel ET61557

N° série:: 18120250

Adresse de l'installation

Rue Rue Reux
Numéro 71
E
Code postal 4633
Commune Soumagne
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Saint-Georges Luc
Rue Rue Reux
Numéro 71
Boîte
Code postal 4633
Commune Soumagne
Pays Belgique

Nom de contact Luc Saint-Georges
Téléphone 0499650405
Numéro Gsm (SMS)

Installateur

Nom WinWatt NV.
N° TVA BE 898 566 923
Numéro de téléphone 0477 24 09 50 (Deborah) - 0499 96 76 90 - 02 514 33 98
E-mail winwatt@winwatt.eu

Type : maison

EAN : 541456700001980273

N° compteur: : 30354276

Type de contrôle:

Contrôle de conformité d'une installation PV ≤ 10 kVA selon les RGIE livre 1 chapitre 6.4. et 4.2.4.3. et 7.112. et synergrid C10/11.

Distributeur: Tension: 1N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 50 A
Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 1 Ri GEN: 3,8 M Ω

Prise de terre: Boucle RE: 9,2 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

I _{Δn} (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
30	63		22,5kA2s (3000A)	A	Tous	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
1	C	20		2	2,5
1	C	16		2	4

Contrôle visuel (général) ☒ BON ☐ PB Contact direct ☒ BON ☐ PB Contact indirect ☒ BON ☐ PB

Raccordement ☒ BON ☐ PB Schéma correct ☒ BON ☐ PB schéma en annexe par Aceg asbl ☒

Liaisons équipotentielles ☒ BON ☐ PB ☐ pas d'application ☐ en attente

Continuité ☒ BON ☐ PB Éclairage / machines ☒ BON ☐ PB ☐ PA

COMPTEUR VERT

Phase	N° série	Affichage du compteur	CE marquage	MID marquage
-------	----------	-----------------------	-------------	--------------

ONDULEUR

Nombre	Pac max (W)	Iac (A)	Marque - Type	N° série	Curve	IN (A)	UDC Max > UDC panneaux/string	IDC Max > I str1 + I str2 + ...
1	4000	18,5	Solard Edge se 4000h	073065F1C	-	-	OK	OK
1	2200	10	Solard Edge se 2200h	07306D919	-	-	OK	OK

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre	Marque	Type	Puissance de crête (Wc)	Puissance de crête totale (Wc)
37	Viessmann	Vitovolt 300	305	11285

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES



Néant

CONCLUSION

- ✓ **L'installation électrique est conforme au RGIE Livre 1.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 8/10/2045
- ✓ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- ✓ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- ✓ **Au moment du contrôle, des infractions ont été constatées vis-à-vis les conditions du R.G.I.E. livre 1.** Telles qu'il n'y a pas de dangers directs, mais il faut y remédier au plus vite.
- ✓ **L'installation électrique n'est pas conforme RGIE Livre 1.** La visite de contrôle prévue par l'article 8.4.2. de RGIE livre 1, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 1

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Michaël Polys

Polys M. Chef

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
 - Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
 - Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.
- Qualité**
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
 - ✓ Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

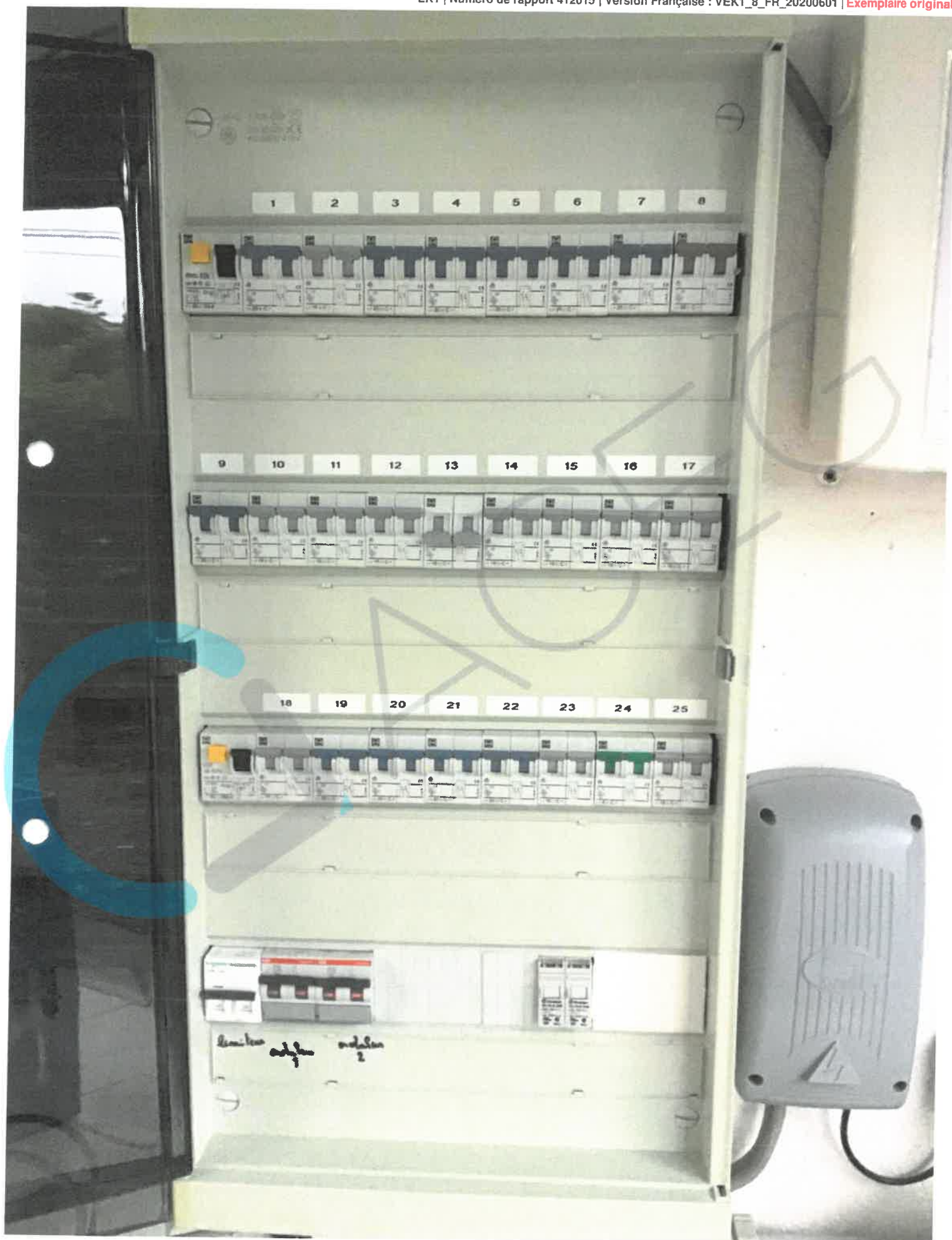
www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 8/10/2045	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.





solar edge SE4000H
Photovoltaic Inverter

Max DC Voltage	450Vdc
Operating Voltage Range	270 - 460Vdc
Max Input Current	11.5Acs
Max Output Power	4000Wac
Max Operating Voltage	325/220Vac, L-N
Max Output Current	16.5Acs, Rms
Max Operating Frequency	50/60Hz
Power Factor Range	0.9 - 0.99
Protective Class	IP65
Enclosure	Aluminum
VDE - AR - N - 4105	

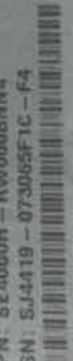
Isolate on-site generator at
Isolate main supply at
WI - F1 Password: P9876543
Activation: JV4d DTN9 EAO JAT Camp 1y4 Hw =

WiFi MAC:
48:08:B2:51:01:30
ZigBee MAC:

CE

WARNING: Do not touch the inverter when the inverter is energized. The inverter is energized when the inverter is connected to the AC supply. The inverter is energized when the inverter is connected to the AC supply.

PN: SE4000H - RW0008NN4
SN: SJ4419 - 073055F1C - F4









Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

Version 1.00 - 01/01/2015

En vigueur du 01/01/2015 jusqu'au : Date du prochain RGIE suivant loi

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	AEG ABL	
Date de validité	08/11/2012 à 08/11/2014	
Installation conforme RGIE	OUI ☒	NON ☐

5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE

Dénomination (ex : réseaux pleins, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index
plein	30354876	ESKA	053518.7
peu	1	1	080910.0

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'ont pas le caractère de compléments. En cas d'annexes manquantes, la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRTD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires

Annexes à fournir	
☐ Annexe 1 :	Copie du rapport de contrôle de conformité au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de débranchement total de l'installation)
☐ Annexe 2 :	Schéma électrique unifilaire de l'installation photovoltaïque (y compris l'emplacement du compteur et le compteur réseau) et le schéma unifilaire des liaisons entre la section et la longueur entre les onduleurs et le compteur réseau
☐ Annexe 3 :	Diodes (diodes et jacks) des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les pièces doivent être jointes ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infraction d'infractions administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à : Le :

Le demandeur
(Signature)

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD ») impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact de GRTD pour toutes questions relatives au RGPD

* Pour les particuliers inscrits, la présente réglementation s'applique à l'ensemble de l'entreprise

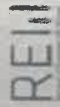
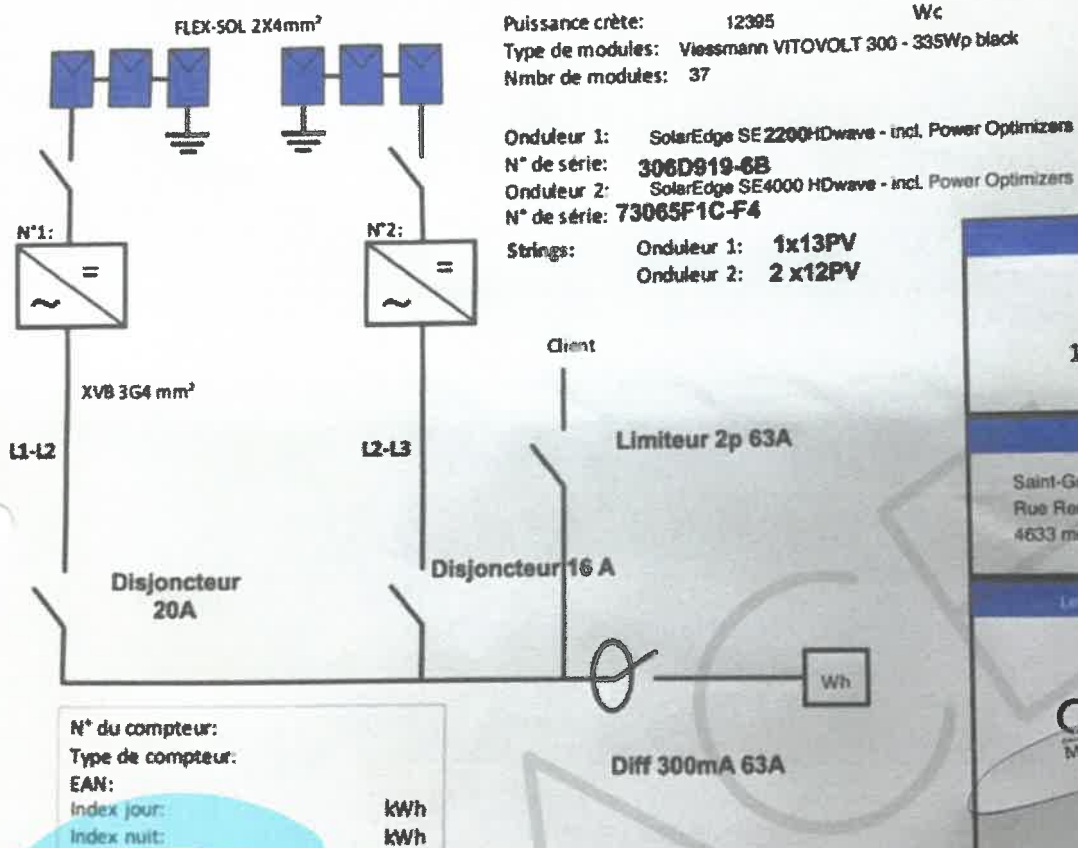


Schéma Unifilaire Panneaux Photovoltaïques



WINWATT SA A. Gossetlaan 42A 1702 Groot-Bijgaarden BE 0898.566.923
Le client Saint-Georges Luc Rue Roux, 71 4633 melin
Le délégué de l'organisme agréé Michael Peys

